



Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs asbl

BELGIQUE-BELGIË
P.P
1030 BRUXELLES 3
P003388

- Moeraske-Walckiers
- Hof ter Musschen
- Moulin d'Evere et Jardin des Aromatiques
- Fournil de l'Hof ter Musschen
- Potager biologique du Houtweg

L'Echo du Marais

N°114 - Eté 2015 – Périodique trimestriel



EDITORIAL	3
ACTIONS ET REACTIONS	3
VIE DE LA CEBE	4
VOULEZ-VOUS DE NOS NOUVELLES ?	4
ARTICLES – MINI-DOSSIERS	8
LA BOTANIQUE DES RUES (11) - LE GAILLET GRATTERON (GALIAM APARINE), L'ACCROCHEUR	8
LE RÉSEAU NATURA 2000 – LE CAS PARTICULIER DE BRUXELLES	10
POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE « NATURE » (2)	14
POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE « NATURE » (3)	14
CECI N'EST PAS DE LA PUB !	15
NOS SITES	16
UNE NOUVELLE SOUS-ESPÈCE DE REPTILE AU MOERASKE	16
ATTENTION : LA NATURE EUROPÉENNE EST EN DANGER !	17
ACTIONS	18
PRISON AU NORD-EST DE LA REGION : AUTOUR ET ALENTOURS... DU DOSSIER	18
PETITES PHRASES... ..	19
PRODUITS & PUBLICATIONS	21
AGENDA	22
VISITES - ANIMATIONS - GESTION.....	22
COTISATIONS ET DONS	23
EXCURSION : LES INVERTÉBRÉS MARINS DE ZÉLANDE - RAPPEL.....	23
DATES	24

Lauréat belge 2014
« Prix du paysage »
pour l'Hof ter Musschen

Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs asbl



CEBE asbl – MOB vzw

Rue Mosselmannsstraat 44

1140 Evere

02 / 242 50 43

N° d'entreprise : 0438798306

info@cebe.be <http://www.cebe.be>

Compte bancaire (IBAN) : BE 56-2100-3244-0488 (cotisations & dons)

BE 19-0015-1170-7412 (autres paiements)

(BIC Bénéficiaire : GEBA BE BB)



Visites



Guidées, libres, sur demande

Moeraske

Hof ter Musschen

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Visites mensuelles : gratuites (cf. dernière page).

Visites sur demande : payantes (20 personnes max).

Scolaires

Moeraske

Hof ter Musschen

Anne-Marie Paelinck

02 / 215 00 23 (avant 19 h 30)

am.paelinck@gmail.com

Des initiations à la nature, pour les écoles, sont organisées en semaine (€ 1 par enfant).



Activités - Gestion



Moeraske

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Hof ter Musschen

Michel Durant

0479 / 904 879

michel.mejg.durant@belgacom.net

Potager biologique

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Jardin des Aromatiques

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Fournil de l'Hof ter Musschen

David Waiengnier

02 / 216 38 32 (soir)

fournil@cebe.be

Trésorier ASBL

Patrick Vanden Borre

0478 / 979 510

pat.vandenborre@skynet.be

Secrétaire ASBL

Jean-Philippe Coppée

02 / 242 30 85 (soir)

info@cebe.be

La CEBE tient à remercier Madame la Ministre de l'Environnement, les Collèges des Bourgmestre et Echevins d'Evere, de Schaerbeek et de Woluwe-Saint-Lambert pour les subsides qu'ils nous ont attribués en 2014.

Avec l'aide de la **Région de Bruxelles-Capitale**.





Editorial

Actions et réactions

par Jean-Philippe Coppée

La vie d'une association comme la nôtre est loin d'être un long fleuve tranquille. Comme pour un cours d'eau, de sa source à son embouchure, il y a des phases de crues, des endroits où le courant s'accélère, d'autres où il se ralentit. Il y a aussi des embâcles qui contrarient son cours.

Dans ce numéro, nous vous proposons de partager ensemble, par la lecture, les différentes activités réalisées en mars, en avril et en mai. Il y a nos visites guidées et nos gestions mensuelles. A raison d'une par site, cela fait 4 occasions par mois de vous rencontrer : 2 fois en gestion et 2 fois lors des visites.

A côté de ces deux rendez-vous, nous participons à l'une ou l'autre activité. Dans les pages qui suivent, vous verrez que le 'ramassage des ordures' nous a pas mal mobilisés ce trimestre.

En plus des rencontres mensuelles, nous répondons aussi aux organisations ou aux écoles qui souhaitent visiter l'Hof ter Musschen ou le Moeraske. Un article de Jean relate l'une d'entre elles. En fonction du public, l'approche peut être adaptée et différente d'une visite guidée mensuelle.

Dans la série « Botanique des rues », Anne-Marie nous entretiendra du gaillet gratteron. Cette plante pourtant courante dévoilera des aspects peu soupçonnés.

Comme association, nous sommes également membre de Bruxelles Nature. Front commun des associations, cette organisation a publié un avis sur l'application de la législation Natura 2000 à Bruxelles. Une bonne occasion de faire le point sur l'application de cette législation en Région de Bruxelles-Capitale.

Les observations et le travail d'inventaire se poursuivent toujours. Quelques raretés et confirmations nous récompensent de notre persévérance. Nous vous en relatons quelques unes au fil de ces pages.

Enfin, faisons également le point sur quelques dossiers, comme celui de la prison de Haren. Ce dossier a été mis à l'enquête publique. Nous vous faisons part de nos arguments dans ce numéro.

Quant au dossier relatif à notre convention régionale pour le Moeraske dont nous vous entretenons de numéro en numéro, cela semble aller de mal en pis.

Dernière nouvelle en date, Michel, notre président a été invité ce 19 mai 2015 par la Ministre Fremault à l'instauration officielle du nouveau Conseil Supérieur Bruxellois pour la Conservation de la Nature (CSBCN) (voir aussi l'encadré dans l'article sur la prison de Haren). A cette occasion, il a pu rappeler à la Ministre et à son conseiller, le silence de Bruxelles Environnement (IBGE) quant à la reconduction de notre convention. La Ministre a promis de recontacter l'IBGE. Promesse tenue puisque le 22 mai, une réponse de l'IBGE arrive enfin ! Mais cette réponse a de quoi décontenancer !

« Nous vous informons qu'à ce jour aucune avancée n'a pu être trouvée dans ce dossier. Nous vous informerons de tout élément neuf susceptible de vous intéresser. Dans l'attente, une négociation directe entre la CEBE et la SNCB pour l'obtention d'une convention est à envisager. »

Trois lignes et la messe semble dite ! Nous voici aux vacances scolaires et rien en vue. Pire, l'IBGE ne nous a toujours pas proposé un seul projet de document. Si le renom donné fin septembre 2014 avait pour seul motif l'harmonisation des conventions régionales (voir EDM113), comment se fait-il que cela mette autant de temps ? L'excuse d'un accord nécessaire avec la SNCB semble un faux prétexte. Le problème était connu depuis des années et il n'est même pas d'actualité pour la partie Walckiers du Moeraske, qui est entièrement propriété régionale (voir EDM 113). En lisant ces lignes, nous déduisons que c'est à la CEBE d'essayer de trouver une solution avec la SNCB pour un problème qu'elle n'a pas suscité... et qui ne réglerait en rien une convention pour la partie Walckiers où la société ferroviaire n'est pas impliquée !

A partir du 1^{er} octobre, l'insécurité d'opérer sur le site du Moeraske (Walckiers inclus) sera grande pour tous les bénévoles. Sans convention nous accordant un droit de présence sur le terrain, nos assureurs pourraient se retourner contre nous en cas d'accident survenu à un volontaire !

Au vu de tous ces développements, nous nous posons encore plus de questions. Loin de nous l'idée de paraître « paranos »... mais quand même. De cette manière, n'essaierait-on pas de faire payer à la CEBE son engagement dans la défense du Walckiers ? Demain, pourra-t-on encore y réaliser des gestions, des visites, des inventaires, un suivi de la biodiversité des lieux ? L'avenir nous le dira !



Vie de la CEBE

Voulez-vous de nos nouvelles ?

par Michel Moreels

Dimanche 1^{er} mars 2015 : Visite guidée 'bryophytes' à l'Hof ter Musschen

Nous vous en avons brièvement parlé dans notre numéro EDM 113, la sortie 'mousses' du 1er mars dernier à l'Hof ter Musschen s'est révélée des plus fructueuses. André, Odette et Marc Sotiaux n'ont pas ménagé leur peine pour faire découvrir la bryoflore locale à un groupe très intéressé. Trente-neuf (39) espèces ont pu être observées lors de cette balade. Parmi celles-ci, une espèce, *Pylaisia polyantha*, qui a le statut de rarissime en Région bruxelloise, a été relevée pour la première fois sur un des sites CEBE. Trois autres espèces, déjà connues au Moeraske, constituent des premières pour l'HTM : *Radula complanata*, *Protobryum bryoides* et *Thamnobryum alopecurum*.

Encore un grand merci aux Sotiaux pour cette magnifique matinée.



Protobryum bryoides (HTM – mars 2015)
Jean-Philippe Coppée - © 2015 CEBE-MOB

Liste des espèces rencontrées :

Amblystegium serpens
Atrichum undulatum
Barbula convoluta
Barbula unguiculata
Brachythecium rivulare
Brachythecium rutabulum
Bryum argenteum
Bryum capillare
Calliergonella cuspidata
Ceratodon purpureus
Cratoneuron filicinum
Cryphaea heteromalla
Didymon vinealis

Drepanocladus aduncus
Fissidens bryoides
Fissidens crassipes
Fissidens taxifolius
Frullania dilatata
Funaria hygrometrica
Grimmia pulvinata
Hypnum cupressiforme
Kindbergia praelonga
Lophocolea heterophylla
Lunularia cruciata
Metzgeria furcata
Orthotrichum affine

Orthotrichum diaphanum
Oxyrrhynchium hians
Oxyrrhynchium pumilum
Plagiomnium undulatum
Platyhypnidium riparioides
Protobryum bryoides
Pylaisia polyantha
Radula complanata
Rhynchostegium confertum
Schistidium apocarpum
Syntrichia ruralis
Thamnobryum alopecurum
Tortula muralis

20, 22 et 23 mars : Grand nettoyage de printemps organisé par la commune de Woluwe-Saint-Lambert

Ce printemps 2015 débute sous le signe du nettoyage, avec notre participation au grand nettoyage de printemps organisé par la commune de Woluwe-Saint-Lambert et consacré aux zones humides de cette partie de la vallée. Vous verrez, c'est le début d'une grande série de 'nettoyages de printemps' !

Assemblée générale 27 mars 2015 : Présentation du 'rapdac' 2014 !



Notre rapport d'activités est disponible en ligne sur notre site internet (www.cebe.be). Tout ce que vous voulez savoir sur la CEBE : le rapport reprend toutes...

- ✓ les activités effectuées par les membres ;
- ✓ les différentes visites et sorties ;
- ✓ les visites organisées par d'autres associations en collaboration avec la CEBE ;
- ✓ les activités de gestion ;
- ✓ le travail d'inventaire ;
- ✓ les sommaires de notre bulletin de contact « L'Echo du Marais » ;
- ✓ et d'autres choses encore...

Accessible sous www.cebe.be/cebe/images/accueil/rap_act_2014.pdf, cette publication vous donnera une idée de ce qui se fait concrètement dans notre association. Elle vous incitera, peut-être, à vous impliquer dans une de nos activités ?

Samedi 4 avril 2015 : Grand Nettoyage à l'Hof ter Musschen et alentours

Gestion utile, s'il y en est, cette journée s'est soldée par un franc succès. Treize bénévoles ont assumé le boulot. En une demi-journée, l'ensemble du site et surtout son pourtour, ont été nettoyés. Pour être franc, celui-ci semblait un peu plus souillé que les deux années précédentes, mais sans excès.

Une exception notoire tout de même : la zone du parking de l'Université (UCL) que nous n'avons pas pu traiter, car celui-ci était plus encombré de déchets que jamais. C'est de fait par milliers -et il n'y a pas ici d'exagération!- que les cartes de revendeurs de voitures jonchent la zone. Comme celle-ci surplombe la drève Hof ter Musschen, vous comprendrez aisément notre inquiétude : physiquement, suite au vent et à la pluie, la plupart de ces infâmes cartons -détail aggravant, maintenant plastifiés dans leur majorité!- risquent de se retrouver dans le site.

Cela étant, nous sommes intervenus pour demander à l'UCL d'assurer une opération urgente d'entretien des lieux. Il serait vraiment temps que les pouvoirs publics prennent, à bras-le-corps, ce problème de souillure conséquente de l'espace public et y remédient par voie légale.



L'enlèvement des déchets abandonnés : une nécessité (HTM – avril 2015) – Michel Durant - © 2015 CEBE-MOB

Samedi 11 avril 2015 : Grand Nettoyage au Moeraske



La masse d'ordures est incroyable... et on a pas pu finir ! (MOE – avril 2015) – M. Morreels © 2015 CEBE-MOB

Douze personnes au Moeraske pour effectuer le nettoyage du site. Ici, malheureusement, nous avons travaillé sans relâche de 9h30 à 16h30... et cela n'a pas suffi. Cinq zones n'ont pas pu être débarrassées des déchets qui les souillent et ce malgré tous les efforts consentis.

Le constat est sévère et cruel : le Moeraske est sale et trop peu respecté. Nous avons même l'impression, -loin du discours bêtifiant qu'on entend trop souvent!- que la situation s'aggrave d'année en année.

Points positifs, cependant : (1) nous n'avons pas trouvé cette année-ci de nouvelles traces de voleurs de câbles ; (2) les Echevins F. Saidi et A. Ince sont venus travailler avec nous ; (3) il a été convenu avec eux que conjointement, commune et CEBE, on essaierait d'organiser une très grosse opération de ramassage des saletés en 2016.

L'idée, ce serait qu'on soit environ une cinquantaine de 'bonnes volontés' pour mener cette tâche à bien. Cela ne vous dirait pas d'en être ?

Nous remercions ici les services communaux de Woluwe-Saint-Lambert et d'Evere tant pour leur appui logistique lors, respectivement, des opérations du 4 et du 11 avril, que pour être venus récupérer rapidement ces tas de déchets divers.

Avril 2015 : Quelques observations ornithologiques marquantes à l'Hof ter Musschen

La saison ornithologique paraît bien lancée sur les bords de la Woluwe. Un mâle de Pouillot fitis a été repéré, chantant, à plusieurs reprises, visiblement cantonné sur le site. Ceci augure qu'un couple soit installé. L'espèce est répertoriée comme "nicheuse certaine" à l'Hof ter Musschen, mais, elle n'avait plus été contactée ces dernières saisons. Lacune comblée !

Prometteur aussi, quatre Corbeaux freux hantent les lieux en permanence depuis le début du mois. Leur statut local est celui d'« hivernant » et jusqu'à présent, ils n'étaient plus observés si tardivement. On peut imaginer, que comme au Moeraske, il ya quelques années, l'espèce puisse y devenir bientôt « nicheuse ».

Plus surprenant, un mâle de Rousserolle effarvatte est revenu d'Afrique très hâtivement. D'habitude, on ne les contacte qu'une quinzaine de jours plus tard. Son chant caractéristique -Tchûûr terek- résonne dans les roselières. Eh oui, c'est le printemps !



*Le corbeau freux est nicheur en petit nombre au Cimetière de Bruxelles (ce qui n'est pas loin, à vol de corbeau). Fait particulier pour un représentant européen de la famille des Corvidés, cet oiseau niche en colonie, dénommée 'corbeautière'. (Evere – mars 2011)
Jean-Philippe Coppée - © 2015 CEBE-MOB*

Samedis 17 et 24 avril : Visites guidées, respectivement, au Potager du Houtweg et au Jardin des plantes aromatiques du Moulin

Destins croisés. Le premier samedi, le Potager du Houtweg était loin d'être totalement en ordre... et treize visiteurs étaient de la partie pour le visiter. Une semaine plus tard, le Jardin des plantes aromatiques, parfaitement préparé pour l'ouverture de la saison, n'a accueilli... que trois visiteurs ! Tel est le lot des visites guidées. Le public vient ou ne vient pas, sans que cela ne puisse toujours rationnellement s'expliquer. On se consolera en constatant, lors de ces deux journées, l'enthousiasme manifesté par les visiteurs. Ce qui leur fut proposé les a quand même intéressés et leur a plu.

Pour le Potager du Houtweg, nous sommes à la recherche de pots en terre cuite dont vous n'auriez plus d'utilité. Vous pouvez venir les déposer à celui-ci, lors des journées où les lieux sont ouverts (voir agenda). Pour un nombre conséquent de pots, vous pouvez me contacter (M. Moreels : 0479 740 453) pour que je vienne les réceptionner chez vous. Merci d'avance.

Dimanche 19 avril : Nouvelles du fournil

Les animateurs du fournil de l'Hof ter Musschen ont testé une nouvelle méthode leur permettant d'en revenir à des fournées effectuées au levain frais et non plus au levain bio déshydraté dont la qualité semblait diminuer ces derniers temps. Il devrait en être ainsi toute la saison. Contents qu'ils sont, nos boulangers amateurs !

Vendredi 8 mai : Encore du nettoyage à Woluwe-Saint-Lambert

Les déchets laissés dans la nature par les 'humains' et leurs activités sont une véritable plaie. Afin de réduire la quantité de ces ordures déversées dans la nature et pour donner plus de visibilité à ce problème, une Semaine européenne de la réduction des déchets est organisée annuellement. Durant cette semaine, une journée annuelle de nettoyage est mise sur pied un peu partout en Europe. Cette année, la journée européenne de nettoyage a eu lieu, selon les endroits, du 8 au 10 mai 2015.

Sur proposition de la CEBE, une action conjointe CEBE-Commune de Woluwe s'est déroulée, ayant pour objectif le nettoyage des zones boisées et humides du parc Malou. Membres CEBE et personnel communal ont œuvré ensemble au nettoyage de l'endroit.



Dimanche 17 mai : Rallye développement durable à Woluwe-Saint-Lambert

Organisé par la commune, ce rallye consistait, pour le public, à visiter certains sites de Woluwe-Saint-Lambert. La CEBE, partie prenante, avait proposé 2 visites de l'Hof ter Musschen et deux exposés 'cuisson de pains' au fournil. Beau succès pour cette journée : 41 personnes fort intéressées ont participé à l'activité que nous avons proposée. Très chouette initiative donc de la part de la commune de Woluwe.

D'autres nouvelles ?

Suivez-nous sur www.cebe.be. Des informations sont régulièrement mises en ligne et l'agenda vous indiquera nos prochaines activités.

Visites scolaires : un public particulier

Par Jean Randoux

Mardi 5 et vendredi 8 mai 2015. Deux classes de 1^{ère} du Collège Saint-Michel font une excursion à l'Hof ter Musschen. Cinquante et un élève et 3 accompagnateurs vont être guidés par Jean avec un double objectif : alimenter le cours d'Etude du Milieu (traces milieu rural) et celui de Sciences (naturalisme). Et tout cela à proximité de l'école...

Le milieu rural

Une ferme en carré, même reconvertie, et un fournil rénové témoignent d'un milieu bien doté naturellement pour obtenir des récoltes abondantes. Les Romains avaient déjà bien remarqué cela, en peuplant une bande de territoire allant du Hainaut à la Hesbaye.

Ce territoire a été recouvert, entre 22000 et 15000 avant J.C., par une belle couche de limon, ce qui est un gage de meilleure fertilité du sol actuel, d'une part; les parties proches de la Woluwe apportant, en plus, un limon fluviatile (alluvions) lors de ses crues.

C'est, à l'instar des "villae" de la période gallo-romaine, la raison pour laquelle, les fermes en carré sont apparues. Bien sûr, cela s'est réalisé en plusieurs siècles; du XV^e au XX^e siècle, en passant par le XVIII^e pour la gigantesque grange. Elle toute seule suffit à comprendre que la richesse des terres permettait d'engranger d'énormes surplus; comme, par exemple, le foin, dont une partie était exportée.

Les matériaux utilisés pour les murs sont les moellons de grès calcaire et les briques. Tout était sur place. Une terre limoneuse est également une terre à briques, dans la mesure où le calcium du limon (composé au départ de sable, d'argile et de calcaire) est lessivé au cours du temps par les pluies. En ce qui concerne l'usage des moellons, il faut se rappeler que, en certains endroits, la mer avait envahi le pays, et, se sont mêlés du sable, ainsi que des coquillages, des dents de requins, etc... En certains endroits, le sable et les restes de calcaire se sont accumulés, se sont tassés, faisant apparaître une nouvelle roche: le grès calcaire.

A l'aide du toucher (le rendu granuleux du sable) et de l'acide (réaction avec le calcium présent), on a pu identifier la roche.

Bien entendu, au cours des siècles passés, c'est-à-dire avant la 2^{ème} guerre mondiale, ces briques sont placées "en panneresse et en boutisse », donc assemblées alternativement dans les deux directions (profondeur et longueur) afin de soutenir tout le reste.

La Woluwe de l'époque, plus sauvage, sortait régulièrement de son lit. Les inondations, avec apports de diverses alluvions, enrichissaient la terre. Par ailleurs, une ligne de sources apparaît un peu plus haut sur le terrain, marquée par la présence d'arbres adaptés à cette humidité, comme l'aulne et le saule. Tout cela forçait les fermiers à construire au-delà de la limite des inondations. Par conséquent, la structure de l'exploitation, devenait, du bas vers le haut: prairie humide et ses vaches en saison, avant les sources; les bâtiments de la ferme juste au-dessus des sources; la prairie sèche pour les chevaux; les terres de culture, notamment à l'emplacement actuel de la cité-jardin du Kapelleveld ("champ de la chapelle").

Les enfants sont entrés dans le fournil, par groupes de 8-10, afin d'avoir quelques mots d'explication : pourquoi à l'écart des autres bâtiments, comment se préparait et se prépare le pain, où le cuire, où le faire refroidir, différences entre d'antan et l'animation actuelle...

Le naturalisme

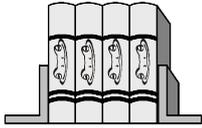
Débarquant du métro à la station Roodebeek, nous avons longé la Woluwe sur sa rive gauche.

Afin de les tenir éveillés, on a procédé à un jeu. Je décrivais quelques fleurs au départ: Géranium des Pyrénées, Alliaire, Pissenlit, Lamier jaune...en donnant des « trucs » pour les reconnaître. Ensuite, je redemandais parfois le nom d'une déjà rencontrée...ou non. Les élèves pouvaient me montrer des fleurs pas encore vues...mais sans se tromper ! Et chaque groupe d'élèves était plus ou moins performant que les autres. On a ainsi découvert un tas de fleurs différentes, telles que le lamier jaune, le lierre terrestre, la chélidoine, les saules, le chêne, les cardamines, la consoude, la vesce cultivée ... On a retrouvé également les tubercules de la ficaire.

Nous avons également rencontré une grenouille verte et une tortue exotique.

Pour le moment, ce n'est pas la grande affluence, mais deux champignons ont été découverts. Le mousseron, parmi les grands comestibles, en précisant toute une série de critères permettant de ne pas le confondre. Ensuite, sur vieux troncs abattus dans la peupleraie, on a regardé et nommé un champignon à tubes: le polypore bai.

J'ai sûrement oublié de mentionner certaines choses; mais, en particulier le vendredi, c'était une balade "comme une fête".



Articles – Mini-dossiers

La botanique des rues (11) - Le gaillet gratteron (*Galium aparine*), l'accrocheur

Par Anne-Marie Paelinck

Sa présence dans la Région de Bruxelles-Capitale

Le gaillet gratteron affectionne les sols humides et très riches en matières nutritives comme les bords des champs ou des bois. Dans la Région bruxelloise, nous l'observons, en rue, au pied des maisons ou des arbres, dans les endroits en friche où il trouve fraîcheur et éléments nutritifs. Cette espèce **nitrophile*** est largement répandue sauf au centre de la ville.

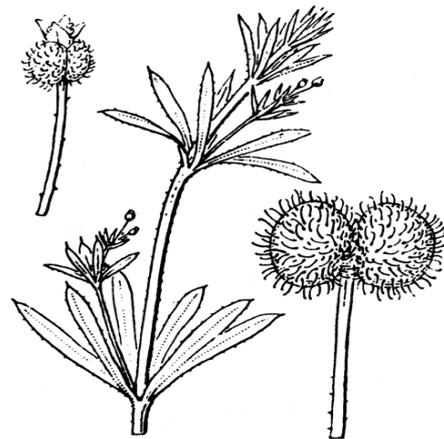
Son nom : *Galium aparine*, gaillet gratteron.

En néerlandais, kleefkruid, « l'herbe collante »

Le nom latin ***Galium*** dérive du grec *Galion*, nom d'un gaillet : le *Galium verum*, le gaillet jaune, employé autrefois pour cailler le lait. Ce dernier est à l'origine des noms français *Caille-lait*, *Gaillet*.



Galium aparine (Schaerbeek – avril 2015)
Anne-Marie Paelinck - © 2015 CEBE-MOB



Galium aparine – Extrait de la Flore descriptive et illustrée de la France par l'Abbé H. Coste (1937)

Sa famille

Il appartient à la famille des **Rubiaceés (*Rubiaceae*)** qui sont des **Eudicotylédones évoluées**. Les aspérules, le caféier ... font aussi partie de cette famille.

Sa description

Sa racine est grêle. Ses tiges, peu ramifiées, sont longues de 5 cm à 1 mètre. Elles sont ascendantes ou décombantes, très scabres et accrochantes. Les feuilles sont verticillées* par 6-8, linéaires-oblongues ou oblongues*, mucronées*. Leur face supérieure et leur marge sont hérissées de **denticules* crochues**, fort accrochantes. Les fleurs ont une corolle* blanchâtre, nettement apparente et étalée. Elles sont disposées en petites cymes* axillaires, dépassant les feuilles. Leur ovaire est infère*, formé sur la base de deux carpelles*soudés. Fécondé, il deviendra un fruit sec qui à maturité se séparera en deux parties akénoides*, appelées **méricarpes***. Les ombellifères, comme la berce commune, ont ce même type de fruit. Les méricarpes du gaillet gratteron sont généralement entièrement hérissés de **poils crochus**. Ils s'accrocheront aisément à nos vêtements et à la fourrure des animaux. Ils seront ainsi disséminés par eux sur de longues distances. Voilà un bel exemple d'**épizoochorie** (du grec *epi*, sur, *zôon*, animal et *chor* : disséminer).

Sa floraison

Le gaillet gratteron fleurit de juin à septembre.

Sa pollinisation

Il est **entomophile** (du grec *entomos*, insecte et *philos*, qui aime). Ses fleurs sont fécondées grâce aux insectes qui transportent le pollen de fleur en fleur. Mais il peut aussi être **autogame** (du grec *autos*, soi-même et *gamos*, mariage). Ses fleurs sont alors fécondées par leur propre pollen.

Son cycle vital

C'est une espèce annuelle. Elle est dite **thérophyte** (du grec *théros* : saison et *phyton*, plante). A l'entrée de l'hiver, seules ses graines subsistent. Elles perpétueront l'espèce.



Galium aparine (Hastière-par-Delà)
Anne-Marie Paelinck - © 2015 CEBE-MOB



Galium aparine (MOE)
Alain Doornaert - © 2015 CEBE-MOB

Son aire

Le gaillet gratteron est très abondant dans les endroits perturbés et fort riches en matières nutritives comme dans les coupes forestières, sous les peupliers et les buissons, le long des bois et des champs. Comme commensal* des cultures, il a conquis toutes les **régions tempérées du monde**. Mais à l'origine, c'était une espèce européenne dont l'aire s'étendait à l'est jusqu'à l'Oural et au Caucase. En Europe, il pousse partout à l'exception des régions arctiques et boréales. En Belgique, il est absent en quelques endroits de la Campine et des Ardennes. En Flandre, il progresse.

Ses propriétés médicinales

Le gaillet gratteron est réputé antispasmodique. En homéopathie, il est utilisé comme diurétique. Il entre dans la composition de pommades pour soigner des maladies de la peau.

Vocabulaire

Akénoides : (de *a-*, privatif, du grec *khainen*, ouvrir et *oides*, qui ressemble à). Ils ressemblent à des **akènes** qui sont des fruits secs indéhiscent, c'est-à-dire qu'ils ne s'ouvriront pas d'eux-mêmes. C'est la plantule qui percera la paroi du fruit.

Carpelle : (du grec *carpos*, fruit). C'est l'organe à l'origine du fruit. Il comprend trois parties principales : de bas en haut, l'**ovaire**, surmonté du **style** qui est couronné par le **stigmate**, surface collante réceptrice des grains de pollen.

Commensal : (du latin *commensalis*, commensal). C'est un végétal qui vit dans le proche environnement d'un autre végétal. « C'est un compagnon de table ! »

Corolle : (du latin : *corolla*, petite couronne). C'est l'ensemble des pétales d'une fleur.

Cyme : (du grec *kuma* : flot). C'est une inflorescence dans laquelle la croissance de l'axe principal est rapidement arrêtée, souvent par la formation d'une fleur terminale. Un ou plusieurs rameaux latéraux, à croissance également limitée, se développent en dépassant l'extrémité de l'axe principal.

Denticules : petites dents.

Méricarpe : (du grec *meri*, partie et *carpos*, fruit). On désigne ainsi chacun des éléments d'un fruit qui se dissocie à maturité. Chaque méricarpe est un **akène** qui est issu d'un carpelle soudé au départ aux autres carpelles dans le pistil*. Au cours de la formation du fruit, le carpelle s'individualise.

Mucron : (du latin : *mucro*, pointe). Se dit d'un organe qui se termine brusquement en une pointe courte et raide.

Mucroné : terminé par un mucron*

Nitrophile (adj.) : (du grec *nitron*, nitre et *phulon*, ami). Se dit d'une espèce croissant de préférence sur des substrats riches en substances azotées.

Oblong, oblongue : (du latin *oblongus*, oblong). Une feuille oblongue est nettement plus longue que large. Ses côtés sont plus ou moins parallèles et ses extrémités sont arrondies.

Ovaire infère : se dit d'un ovaire situé en-dessous du niveau d'insertion des sépales, pétales et étamines.

Pistil : (du lat. *pistillus*, pilon) ou **gynécée**. C'est l'ensemble des carpelles.

Verticille : (du lat. *verticillus*, verticille). C'est un ensemble d'organes, disposés en cercle, au même niveau, autour d'un axe.

Verticillé : disposé en verticille*

Bibliographie sommaire

- Atlas van de flora van Vlaanderen en het Brussels Gewest, 2006. éd. Instituut voor natuur en bosonderzoek, Nationale Plantentuin van België.
- COSTE, H., 1937. - Flore de la France, vol.2, p.244.
- LAMBINON, J.-DELVOSALLE, L. -DUVIGNEAUD, J., 2012.- Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines. Sixième édition. Jardin botanique de Meise.
- MURATET, A. & LESNE, S. & MOTARD, E. & MACHON, D., 2011. Sauvages de ma rue. Guide des plantes sauvages des villes de la région parisienne, dir. N.MACHON, éd. Museum national de Paris & Lepassage.
- PROVOST, M., 2010 - Mendiants et salades de fruits, éd. Association Faune et Flore de l'Orne, Sant Denis-sur Sarthon
- TISON, J-M. - de FOUCAULD, B., 2014.- Flora Gallica, éd. Biotope, Mèze.
- TISON, J-M. - JAUZEIN, Ph.- MICHAUD, H., 2014.- Flore de la France méditerranéenne continentale, Naturalia Publications, Turriers.
- [http:// www.floraofbrussels.be/floraofbrussels/indexfr.php](http://www.floraofbrussels.be/floraofbrussels/indexfr.php)

Le réseau Natura 2000 – le cas particulier de Bruxelles

Communiqué de presse de Bruxelles-Nature

Le 15 avril 2015, se clôturait la procédure d'enquête publique préalable à la désignation d'un premier site Natura 2000 à Bruxelles.

Récemment, les médias ont fait écho au fait que l'Europe avait stigmatisé la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie pour leur retard dans les désignations des sites Natura 2000. Il y a déjà 4 ans que ces désignations devraient être effectives. La Commission européenne s'impatiente et envisage des sanctions. La Flandre a clôturé ses désignations début 2014, la Wallonie en est au quart du travail à accomplir alors que Bruxelles le commence à peine.

La Région de Bruxelles-Capitale peut avancer des excuses, comme par exemple, le fait de n'être une région à part entière que depuis 1989, 9 ans après la Flandre et la Wallonie, mais cela n'explique pas le fait que la législation relative à l'environnement, la nature et la chasse ait mis autant de temps à être adaptée à Bruxelles. Cependant, depuis 2012 et le vote de l'ordonnance Nature qui a remis de l'ordre dans le paysage législatif bruxellois, les choses avancent, débouchant aujourd'hui sur la première enquête publique relative à la désignation du premier des trois sites bruxellois.

Les associations de défense de la nature et de l'environnement à Bruxelles ont été nombreuses à réagir positivement à l'enquête. Elles espèrent que l'adoption de ce premier arrêté ne souffrira plus de retard et que les deux autres zones feront l'objet d'arrêtés dans les prochains mois et concrétiseront la protection des zones proposées dès 2003.

Elles sont particulièrement en attente de plans de gestion pour chaque site.

Dans leurs lettres adressées dans le cadre de cette enquête, les associations rappellent aussi l'importance de la biodiversité en ville, du maillage et des couloirs verts, de la protection des zones vertes proches des zones désignées, etc.

Le réseau Natura 2000

En 1992, l'Europe souhaite que des zones naturelles soient protégées ainsi que les espèces qu'elles abritent et élabore le concept de réseau Natura 2000. Celui-ci constitue la pièce centrale, voire maîtresse de la politique de l'UE relative à la nature et à la biodiversité.

Etabli par la directive "Habitats" de 1992, ce réseau de protection de la nature couvrant tous les pays et toutes les zones de l'UE dans le but d'assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus précieux et les plus menacés de l'Europe.

Il est composé des zones spéciales de conservation (ZSC), en anglais : Special Areas of Conservation (SAC) indiquées par des Etats membres aux termes de la directive "Habitats", et incorpore également les zones de protection spéciale (ZPS), en anglais : Special Protection Areas (SPAs) désignées en fonction de la directive "Oiseaux" datant elles de 1979.

L'établissement du réseau constitué des zones protégées respecte également une obligation communautaire, liée à la convention sur la diversité biologique de l'ONU.

Natura 2000 n'est pas un système des réserves naturelles strictes où toutes les activités humaines sont exclues. Mais celles-ci doivent s'intégrer au réseau écologique Natura 2000, sans lui porter atteinte. Les sites Natura 2000 relatifs aux oiseaux et aux habitats, sont divisés en régions biogéographiques et également au milieu marin. Ainsi Bruxelles fait partie de la région biogéographique atlantique.



Les stations du réseau doivent faire l'objet de plans de gestion afin de garantir les objectifs de conservation qui ont amené à leur désignation.

En Belgique, les trois régions ont identifiés les sites répondant aux critères européens, et proposé à la Commission européenne une liste de zones spéciales de conservation (ZSC = directive « habitats ») et de zones de protection spéciale (ZPS = directive « oiseaux ») constituées de sites et stations.

Ceux-ci ont dès lors profité d'une protection relative en attendant leurs désignations effectives assorties de plans de gestion pour maintenir ou améliorer leur biodiversité.

Les choses trainent : l'Europe attend la concrétisation des propositions de 2003...

Lassée d'attendre, l'Europe signale que certains sites, vulnérables, se sont déjà dégradés. Et elle met la Belgique en demeure de terminer rapidement un chantier qui aurait dû se clôturer il y a 4 ans. Faute de quoi, elle menace de réclamer des explications devant la Cour de Justice Européenne.

Quels sont les stations et sites retenus ?

A Bruxelles, ils forment un écrin naturel rare et spécifique du fait même de sa superficie limitée, de la densité de sa population et de son taux élevé d'urbanisation. Les espaces verts, qui couvrent plus de la moitié de son territoire, présentent pourtant une grande diversité de milieux entremêlés offrant une multitude d'habitats variés. Pour ne prendre qu'un exemple, les chauves-souris profitent ici d'une combinaison peu commune : la proximité d'une haute et vieille futaie (la forêt de Soignes), de zones d'eau ouvertes (la vallée de la Woluwe à l'Est, du Molenbeek au Nord-ouest, du Gelechtsbeek et du Verrewinkelbeek/Linkebeek au Sud-ouest), de friches et de parcs.

Les trois zones spéciales de conservation (ZSC) bruxelloises et leurs différentes stations ont été sélectionnées en fonction de leurs habitats et comme refuges pour des espèces d'intérêt communautaire et régional.

En Wallonie, l'ensemble des sites proposés recouvre 13% du territoire.

Les premiers arrêtés de désignation de la Région wallonne ne concernent que 59 sites sur les 240 sites répertoriés, la Région ayant lambiné, a mis à l'enquête les 8 premiers arrêtés en 2009 et la cinquantaine suivante cinq ans plus tard, en 2014.

On a attendu deux législatures avant de le mettre en place et de l'initier en Région wallonne, expliquent les associations. Ensuite, il y a eu des soucis en terme de gouvernance. Donc ça fait deux éléments qui participent à retarder l'ensemble du processus.

Les différentes enquêtes publiques ont soulevé plus de 15 000 remarques, auxquelles le ministre René Collin, responsable de la protection de l'environnement, a souhaité *qu'on réponde à chacune et à chacun. Il y a les agriculteurs qui sont impactés, il y a le travail en forêt. On doit respecter l'environnement, on doit le protéger. On doit aussi le faire en conservant une activité économique durable.* Dans un an, le dossier devrait être bouclé, selon le ministre. (italique = extraits de RTBF.be)

Pourquoi tant de retard à Bruxelles ?

Les sites ont été proposés il y a 12 ans déjà, en 2003, par le Ministre Didier Gosuin sous la législature de François Xavier de Donnea.

Sans doute consciente de la nécessité d'agir à plus grande échelle, mais surtout pressée par la Commission européenne, la Région de Bruxelles-Capitale a été la première, en Belgique, à transposer la directive Habitats dans un arrêté du Gouvernement dont l'une des particularités, par rapport aux textes de transposition wallon et flamand, est de n'abroger, ni de modifier aucune disposition existante.

Le choix, d'un simple arrêté du Gouvernement, a permis de transposer rapidement la directive Habitats et de proposer une liste des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme zone spéciale de conservation (ZSC) à la Commission européenne dès 2003, mais cela ne suffisait pas pour la désignation ultérieure.

Il fallait une ordonnance, équivalente, dans la hiérarchie des normes, à la plupart des textes applicables en matière de conservation de la nature pour assurer l'effectivité des normes transposées, la Cour de justice requiert en effet que les directives soient traduites dans des dispositions de droit interne « ayant la même valeur juridique » que celles qui s'appliquent normalement à la matière.

Le cadre juridique relatif à la Nature existant a permis de proposer des sites, mais pas leurs désignations : plusieurs législations différentes se chevauchaient, voire se contredisaient dans le maquis des textes parfois anciens et peu coordonnés en matière de conservation de la nature (e.a. ordonnances relatives à la conservation de la faune sauvage et à la chasse, à la sauvegarde et à la protection de la nature, à la conservation de la nature, loi relative à la chasse).

Les sites proposés bénéficiaient d'une protection théorique par l'article 6 de la directive Habitats 92/43 CE tant qu'ils n'étaient pas effectivement désignés, ni faisaient l'objet de plans de gestion. Les associations de défense de la nature ont pu, au plus, exiger des évaluations des incidences de projets envisagés à proximité des sites proposés dans la mesure où ces projets pourraient avoir des effets négatifs sur les zones Natura 2000. Les projets de construction de 300 logements au plateau Engeland à Uccle ont été les premiers à devoir faire l'objet de ce genre d'étude en 2004.

Le travail de réalisation d'une législation cohérente a mis de nombreuses années à être concrétisé.

En 2004 arrive une nouvelle Ministre, Evelyne Huytebroeck. Elle s'est attelée à élaborer une législation cohérente et, après une longue gestation, les premiers germes du texte rédigés vers 2006-2007, débouchent sur un avant-projet en 2008. La proximité des élections empêche le projet d'aller plus loin. Le nouveau Gouvernement de 2009, avec la même Ministre de l'environnement, revoit sa copie et la mouture modifiée du projet d'ordonnance aboutit finalement au parlement bruxellois le 13 janvier 2012 où il est adopté.

Presque dix ans après l'arrêté proposant la liste de sites et de stations.

A Bruxelles, cette nouvelle législation permet de parachever la transposition de directives européennes "habitat" (1992) et "oiseaux" (1979).

Elle ouvre – enfin - la porte à un développement encadré du réseau naturel dans la région-ville à travers le "Plan nature" ou le "Réseau Ecologique Bruxellois".

La Région de Bruxelles-Capitale peut alors enfin procéder aux désignations et la Ministre prépare les arrêtés de désignation. Et, nouvelles élections obligent, le premier de ceux-ci est proposé en mars 2015 par son successeur, Céline Fremault.

La première enquête à Bruxelles et les réactions des associations.

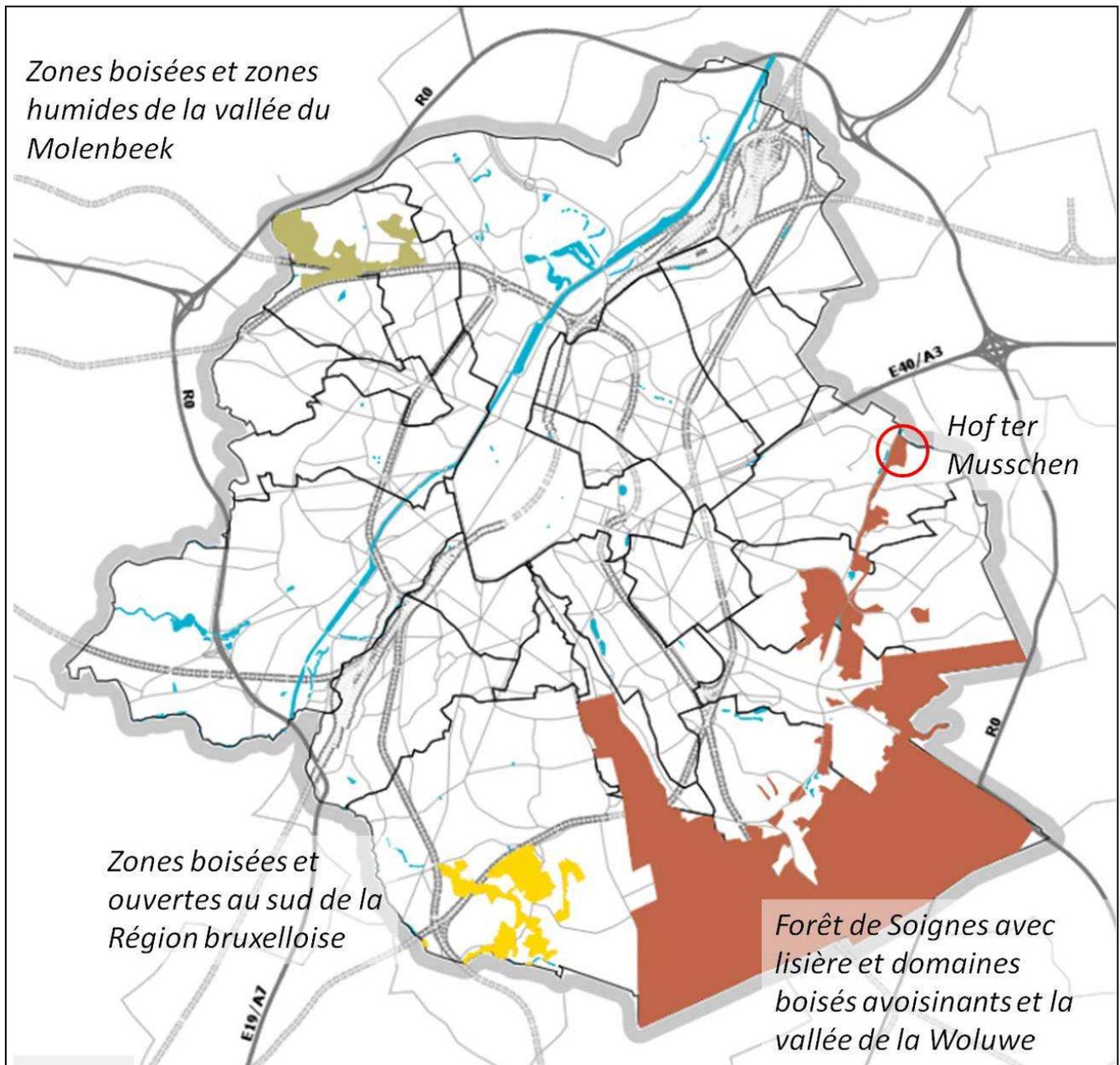
Les associations de défense de la Nature soutiennent les projets de désignation qu'elles attendaient depuis toutes ces années, permettant de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs de conservation relatifs aux espèces et habitats sensibles d'intérêts communautaires et régionaux.

Elles se réjouissent donc de l'aboutissement de la procédure des arrêtés de désignation du site Natura 2000 « Zones boisées et ouvertes au Sud de la Région bruxelloise - complexe Verrewinkel – Kinsendael ». Les objectifs de conservation leur semblent pertinents, bien étayés et complets et les stations retenues et les espèces relevées dans les annexes devraient permettre la réalisation d'une gestion et d'une protection particulière des sites.

Elles souhaitent aussi rappeler que la perte de biodiversité est toujours croissante ; il est donc urgent de pouvoir prendre les mesures adéquates et les plans de gestion qui permettront la conservation des espèces et habitats. D'autant que le réchauffement climatique ne fera qu'accroître les difficultés d'adaptation des espèces.

Elles rappellent que le besoin de nature se fait d'autant plus sentir pour les habitants d'une ville importante comme Bruxelles que ses habitants estiment cela nécessaire à la qualité de la vie urbaine. Protéger la nature en ville est aussi indispensable à leur santé physique et mentale.

Ces mêmes associations font le constat que l'ensemble des zones protégées forme une mosaïque d'habitats diversifiés mais dont les superficies sont très restreintes. Elles demandent d'être très attentif à la cohérence du réseau et au maintien de couloirs écologiques suffisants pour la bonne conservation des sites et des espèces protégés. Les scientifiques ont constaté que la fragmentation des sites et des habitats est une des premières causes de la disparition des espèces. A ce titre les associations bruxelloises souhaitent que cette trame verte puisse ultérieurement intégrer les zones qui participent au maillage vert et sont indispensables à la migration et à la dispersion des espèces, permettant la biodiversité génétique. Elles citent de nombreux exemples : le plateau Avijl, l'ancienne propriété Delvaux, le domaine Paridant, les prairies et bocages de l'Institut Pasteur, la zone humide du Broek, la zone humide du Keyenbempt, tous ces espaces font partie de ces corridors verts écologiques, de même que les cimetières ucclois du Dieweg et de Verrewinkel. Elles souhaitent que ces différents sites, même s'ils n'obtiennent pas la qualification de Natura 2000, fassent l'objet de plans de gestion dans un deuxième temps pour nourrir la trame verte promue d'ailleurs par la Directive Européenne « habitat » pour une indispensable conservation des espèces et habitats protégés.



Carte de la Région de Bruxelles-Capitale reprenant les 3 zones Natura 2000 et le site de l'Hof ter Musschen (NB : le Moeraske n'est pas repris dans une des 3 zones Natura 2000)

Code du SIC	Dénomination du SIC	*	Superficie du SIC (ha)	Longueur du SIC (km)	Coordonnées géographiques du SIC	
					Longitude	Latitude
BE1000001	La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe. Complexe «Forêt de Soignes — Vallée de la Woluwe»	*	2 076		4,4306	50,7833
BE1000002	Zones boisées et ouvertes au sud de la Région bruxelloise. Complexe «Verrewinkel — Kinsendael»	*	139,8		4,3549	50,7879
BE1000003	Les zones boisées et les zones humides de la Vallée du Molenbeek au nord-ouest de la Région bruxelloise. Complexe «Laerbeek-Dielegem-Poelbos — Marais de Jette-Ganshoren»	*	117,2		4,3055	50,8825

Liste des 3 sites d'importance communautaire (SIC) bruxellois (extrait de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique (huitième actualisation - décision (UE) 2015/72))

Pour votre bibliothèque « nature » (2)

Par Jean-Philippe Coppée

Nous vous en avons parlé dans notre dernier numéro, Thierry Backeljau, directeur du Programme scientifique « Taxonomie et phylogénie » à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), nous a contacté pour nous demander si une des dernières publications de l'Institut ne pouvait pas nous intéresser dans nos travaux d'inventaires et, par delà, également les lecteurs de l'Echo du Marais. Nous vous avons fait part de celle-ci dans notre numéro 113 ('Pour votre bibliothèque « nature » (1)'), en vous présentant l'Atlas des Miridae de Belgique.

Son envoi était accompagné d'un autre ouvrage, extrêmement intéressant également : *De water- en oppervlaktewantsen van België*.

Ce livre en néerlandais, de 256 pages et 450 photos, est entièrement et uniquement consacré aux punaises aquatiques de Belgique. Les 64 espèces de la faune belge y sont décrites et illustrées.

Toutes les clés dichotomiques⁽¹⁾ sont agrémentées de photos (et non de dessins), certaines très agrandies et accompagnées de flèches indiquant l'élément pertinent.

La deuxième partie du livre comporte les monographies des espèces identifiables grâce aux clés.

Ces fiches comprennent sur la page de gauche, une description de l'insecte (mâle/femelle), la répartition (Europe/Belgique), le biotope, le mode de vie (alimentation/cycle) ainsi que le statut en Flandre. La page de droite illustre l'animal grâce, à nouveau, à des photos. Deux cartes de répartition pour la Belgique complète l'ensemble en donnant la situation avant 1978 et celle pour la période 1978-2001.

A l'exception de son format (A4) et de son poids qui rendent difficile son utilisation en promenade, ce livre ne peut que vous ouvrir grand la porte du monde des punaises aquatiques.



Renseignements et commande :

Editeur : Institut royal des Sciences naturelles de Belgique – Bruxelles

Prix : 45 euros (frais d'envoi non compris)

Commande : commandes@sciencesnaturelles.be

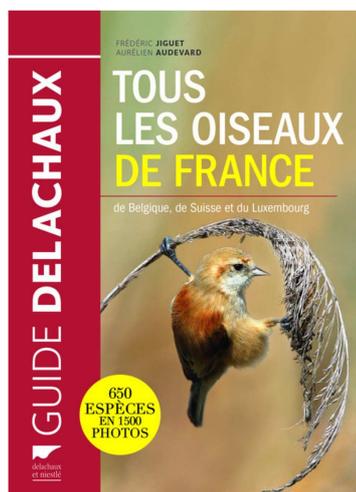
Adresse : IRSNB – Boutique Rue Vautier 29, B-1000 Bruxelles, Belgique

Remarque : uniquement disponible en néerlandais

- (1) Une clé dichotomique consiste en une série de courtes descriptions numérotées d'éléments relatifs à la physionomie de l'espèce à laquelle on fait face. Selon ce que l'on observe sur le spécimen, on est redirigé vers un autre numéro correspondant à une autre affirmation, et ce, jusqu'à atteindre le dernier élément de la clé, qui détermine alors à quelle espèce le spécimen appartient. Le principe de la clé est d'opposer deux critères (présent ou absent sur le spécimen observé), d'où le nom "dichotomique".

Pour votre bibliothèque « nature » (3)

Par Michel Moreels



Il est avéré que les meilleurs guides naturalistes sont ceux illustrés par des dessins. Ceux-ci permettent, de fait, de préciser tout ce qui permet de déterminer l'espèce présentée. Les guides photos, eux, sont généralement considérés comme étant de moindre intérêt, tout au plus illustration complémentaire aux premiers cités.

L'ouvrage réalisé par F. JIGUET & A. AUDEVARD intitulé : *Tous les oiseaux de France, de Belgique, de Suisse et du Luxembourg*⁽¹⁾ contredit quelque peu cette constance.

Ce guide offre, en effet, des photos de très bonne qualité qui ont, généralement, été choisies à des fins didactiques plutôt qu'esthétiques. Le livre a aussi l'intérêt de montrer des oiseaux avec des plumages usés... comme on les voit le plus souvent.

La combinaison des deux types de guides est alors des plus bénéfiques : le dessin pour tout ce qu'il faut regarder pour reconnaître une espèce et la photo qui montre l'oiseau tel qu'on a des chances de le voir.

Ajoutons encore que ce livre utilise des petites flèches –comme le PETERSON⁽²⁾ de nos/vos débuts!- pour indiquer quelques traits caractéristiques d'une espèce et que ceux-ci sont souvent très pertinents et pas forcément présents dans tous les guides de terrain. Cerise sur le gâteau, un certain nombre d'oiseaux, qui sont des visiteurs occasionnels, généralement récents, en France sont aussi représentés. Un bon achat qui ne remplacera pas votre (ou vos !?) PETERSON, FITTER⁽³⁾, JONSSON⁽⁴⁾ ou SVENSSON⁽⁵⁾, mais qui le ou les complétera ou complèteront très utilement.

- (1) F. JIQUET & A. AUDEVARD, *Tous les oiseaux de France, de Belgique, de Suisse et du Luxembourg*, Delachaux & Niestlé, 2014.
 (2) R. PETERSON, G. MOUNTFORT, P.A.D. HOLLUM & P. GEROUDET, *Guide des oiseaux d'Europe*, Delachaux & Niestlé, 11ème éd., 1989.
 (3) H. HEINZEL, R. FITTER & J. PARLOW, *Oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*, Delachaux & Niestlé, 2ème éd., 1996.
 (4) L. JONSSON, *Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*, Nathan, 1994.
 (5) L. SVENSSON, K. MULLARNEY, D. ZETTERSTROM & P. J. GRANT, *Le guide ornitho*, Delachaux & Niestlé, 2000.

Ceci n'est pas de la pub !

Par Michel Moreels

J'aime inventorier, donner le nom exact aux espèces qui nous entourent. C'est une de mes occupations favorites, parfois proche de l'obsession. Mais je ne le fais pas à n'importe quel prix. Mon amour de l'identification -pourtant très vif !- est tempéré par mon respect du Vivant, qui est encore plus aiguisé. Ainsi, je m'interdis généralement – au contraire de ce que font certaines de mes connaissances – de capturer, puis de manipuler, papillons, libellules et autres orthoptères. Je ne veux pas prendre le risque par des gestes inappropriés de les blesser, voire pire. J'estime que la satisfaction de ma curiosité intellectuelle a somme toute moins de valeur que la vie intrinsèque de tel ou tel petit invertébré.

Cela étant, je me borne, en fait, la plupart du temps, à observer maints invertébrés aux jumelles et à la longue vue, ce qui n'est pas toujours des plus commode. Pratiquement, ceci m'oblige souvent, ayant repéré ma « cible » à l'œil nu, ... à reculer de quelques mètres pour pouvoir utiliser mes optiques... avec un certain taux de perte de l'objet de mon observation, sans parler d'un inconfort certain et d'un résultat parfois décevant.

Ce printemps, j'ai néanmoins trouvé la parade à ce problème, par le biais de l'acquisition d'une paire de jumelles toute particulière : la *Pentax Papilio*. Ces jumelles ont, de fait, comme particularité de pouvoir être utilisée à une distance minimale de 50 centimètres, alors que les jumelles traditionnelles ne peuvent, dans leur grande majorité, l'être qu'à partir de 5 mètres. La différence est là : fondamentale et salvatrice.

Les Pentax Papilio sont clairement destinées aux naturalistes. Elles sont assimilables à des jumelles compactes (Dimensions (LxPxH) de 110 x 55 x 116 mm pour un poids de 290 g). Au rayon des désavantages, on relèvera que réalisées en matière plastique, leur solidité et leur étanchéité sont limitées. Leur champ de vision – ce sont des 8,5X21- rend aussi leur utilisation comme « jumelle tout terrain » aléatoire et franchement un peu juste pour l'ornithologie. Mais pour l'entomologie et la botanique, elles sont franchement exceptionnelles. Elles tombent bien en main (confort d'utilisation) et s'appliquent aisément contre les yeux. Il est tout à fait loisible de les utiliser en conservant ses lunettes, ce que mes propres jumelles « classiques » ne m'autorisent pas à faire (mais que certains modèles permettent néanmoins).

L'image qu'elles procurent est surtout très lumineuse et elles donnent une réelle impression de relief qui n'est pas sans surprendre. Grâce à elles tout espace d'herbes folles se mue en une jungle profonde, dans laquelle on réalise –un peu surpris !- combien de nombreux végétaux sont couverts de poils. Tout insecte dépassant les 2 cm... devient aussi franchement gigantesque ! En même temps, l'identificateur est comblé, l'outil aidant magistralement. Incontestablement, ces jumelles constituent pour moi un maître-achat. En sortie, je ne peux déjà plus m'en passer. Il s'agit juste de les transporter en plus... de ma paire de jumelles « classique », de ma longue vue, de mes loupes... et des quelques guides de terrain tout aussi indispensables !

Encore un mot. Leur look n'est pas habituel. Plutôt qu'à des jumelles, on a l'impression d'avoir affaire à une sorte de télémètre. Ou alors une visionneuse View-Master... mais cela, cela ne me rajeunit pas... ! Et le prix, direz-vous ? Comptez entre 140 et 190 EUR.



La Pentax Papilio
Michel Moreels - © 2015 CEBE-MOB



Nos sites

Une nouvelle sous-espèce de reptile au Moeraske

par Michel Moreels

Dans un précédent numéro (EDM 110 - pp. 15 et 16), nous avons évoqué l'observation d'une des trois sous-espèces de Tortue de Floride (*Trachemys scripta scripta*) à l'HTM en 2014. La consultation du site 'observations.be' nous apprend que le 24 mars 2015, Ronny Huybrechts a observé et photographié, pour la première fois au Moeraske, un exemplaire de cette sous-espèce.

Trois sous-espèces

Les *Trachemys scripta*, communément dénommées Tortues de Floride, sont composées de trois sous-espèces réparties à l'état sauvage uniquement aux Etats-Unis, dans la zone s'étendant du sud de la Virginie jusqu'au nord de la Floride. Ces animaux qui peuvent atteindre une soixantaine de centimètres de long et un poids de huit kilos ont une espérance de vie d'une cinquantaine d'années. Vendus comme animaux de compagnie, ils ont été exportés par millions un peu partout dans le monde au prix d'une mortalité effrayante et d'une chute réelle de leurs effectifs dans leur région d'origine. Lassant rapidement leurs nouveaux propriétaires, nombre de celles-ci ont été abandonnées dans la nature. Selon les climats, certaines ont survécu au point de devenir une espèce invasive dans de nombreux pays européens, ce qui est le cas pour la Belgique.

Pour distinguer les trois sous espèces, la coloration et la forme des bandes situées sur les tempes de l'animal est le meilleur critère d'identification à retenir, même si les marques sont absentes chez les très jeunes individus et peuvent s'estomper chez les très vieux.

Les tempes de *Trachemys scripta elegans*, la sous-espèce la plus anciennement et la plus fréquemment rencontrée, sont ornées de bandes rouges, ce qui lui donne le nom vernaculaire de Tortue à oreillons rouges. *T. scripta scripta* exhibe, pour sa part, deux bandes jaunes qui se rejoignent et qui lui valent l'appellation de Tortue à joues jaunes.

T. scripta troostii, enfin, diffère de la précédente par le fait que ses deux bandes, généralement d'un jaune moins soutenu, sont quasi parallèles et ne se rejoignent jamais. C'est la Tortue à oreillons jaunes.

Pour reconnaître les sexes, on considère, habituellement, que le mâle se distingue principalement de la femelle par les griffes des pattes avant qui sont longues et courbées chez le premier et courtes et droites chez la seconde et par une queue sensiblement plus longue, toujours pour le premier.

La tortue de Floride est essentiellement aquatique mais, hormis lorsqu'elle chasse, elle passe également une bonne partie de son temps à se chauffer au soleil, sur des pierres plates ou des troncs morts, à proximité immédiate de l'eau pour pouvoir s'y réfugier rapidement en cas de danger.

La nuit, elle dort soit au fond de l'eau, soit en flottant à la surface en gonflant son cou à la manière d'une bouée.



T. scripta elegans (HTM – mai 2011)
Giancarlo Carlet - © 2015 CEBE-MOB

La tortue de Floride ralentit son activité lorsque la température chute en-dessous de 10 °C. Elle se met alors en dormance sous la boue des berges ou sous une souche immergée et entre en léthargie. Sous nos contrées, elle se voit donc contrainte à une longue période d'inactivité forcée qui met la survivance de nombreux spécimens en danger.

Omnivore et opportuniste, cette tortue se nourrit de diverses plantes aquatiques, de petits poissons, de gammarès, de gastéropodes, d'insectes aquatiques, de charognes, voire de poussins d'oiseaux d'eau. Si elle est davantage carnivore étant jeune, en vieillissant, son régime devient de plus en plus herbivore.

Sous nos régions, la Tortue de Floride ne se reproduit pas, la température ne le permettant pas.

La stabilité de ses effectifs s'explique par les lâchers, interdits, d'animaux, dont certains souhaitent pourtant encore se défaire, et par la longévité réelle des individus s'étant adaptés aux conditions climatiques de nos latitudes. Mais ce n'est pas le cas partout et l'espèce peut ainsi se reproduire naturellement dans certaines régions, comme dans le sud de la France par exemple.



Cistude d'Europe (Tallais- Gironde (FR-33) – juillet 2014)
Jean-Philippe Coppée - © 2015 CEBE-MOB

Là où c'est dommageable, c'est lorsque cette espèce entre en compétition avec la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), une des deux seules espèces de tortues aquatiques européennes- avec la *Mauremys leprosa*, limitée à la péninsule ibérique.

En Région bruxelloise, où il n'y a plus de Cistude d'Europe depuis des temps immémoriaux, son impact négatif ne devrait pas, à mon sens, être exagéré. L'espèce occupe une niche désertée depuis longtemps et on ne peut pas parler de prolifération dans son chef. La situation n'est cependant pas identique partout.

Concrètement, il faut savoir que si l'importation de la *Trachemys scripta elegans*, la première sous-espèce à avoir été, et massivement, commercialisée est interdite dans l'Union européenne depuis 1997... il n'en va pas de

même des deux autres sous-espèces qui peuvent, hélas, toujours librement être vendues en animalerie. Ceci constitue bien sûr un non sens. Une tortue aquatique ne peut pas et ne sera jamais un animal de compagnie. Sa vie n'est pas à être dans un aquarium, si spacieux soit-il. A quand une législation pour mettre fin à l'introduction de l'ensemble des espèces exogènes qui constitue un acte anti-écologique par excellence et qui menace la biodiversité mondiale ? Il faut aussi savoir qu'il est maintenant interdit de relâcher cet animal dans la nature et que la seule solution pour les reptiles qui ne seraient plus désirés réside dans les associations de protection animale qui peuvent éventuellement les accueillir. Cerise sur le gâteau, la législation américaine qui a favorisé leur exportation... en interdit strictement la réimportation !

Mais revenons à l'observation au Moeraske. Avec celle-ci, on peut affirmer que les trois sous-espèces de Tortue de Floride – (*Trachemys scripta elegans*, *T. scripta scripta* et *T. scripta troostii*)- sont présentes sur les deux sites gérés par notre association. La première, connue au Moeraske, depuis le début des années 1990, est couramment vue à l'Hof ter Musschen depuis 2011. Elle y a été rejointe par la seconde en 2014. Maintenant, c'est au tour du Moeraske d'héberger la troisième.

Quant à la question de savoir, si l'individu de *Trachemys scripta troostii* dernièrement identifié au Moeraske est un animal récemment abandonné dans la réserve⁽¹⁾, il semble bien qu'il faille probablement répondre par la négative. Plus vraisemblablement, ce spécimen a jusqu'à présent échappé à la curiosité de nos observateurs et à celle de l'auteur de ces lignes pour commencer.

Moralité : il faut toujours regarder et re-regarder encore et encore toutes les espèces, même celles qui paraissent les plus communes, les plus connues. C'est à ce prix qu'on ne passe pas à côté de certaines espèces ou sous-espèces. Merci, en tous cas, à Ronny Huybrechts, pour avoir été plus attentif que nous et pour nous avoir, ainsi, rappelé ce principe essentiel.

Cela sert *observations.be* !

(1) Au Moeraske, au contraire de l'Hof ter Musschen, ce type d'animal n'a pas la possibilité d'arriver de lui-même, quand bien même des animaux relâchés, depuis longtemps, dans la nature pourraient subsister à proximité ! A l'Hof ter Musschen, qui fait partie de la vallée de la Woluwe avec de très nombreux milieux aquatiques reliés par le ruisseau, la situation est toute autre, les animaux pouvant se déplacer facilement d'eux-mêmes.

Attention : la Nature européenne est en danger !



La Commission européenne est en train de réviser la législation environnementale. Très concrètement, les directives "Oiseaux" et "Habitats" -qui ont démontré leur efficacité- sont menacées d'être "détricotées" et rendues insignifiantes.

Nous vous demandons d'intervenir en faisant entendre votre voix. Pour ce faire, nous vous proposons de cliquer sur : <http://www.wwf.be/fr/keepnaturealive>



Actions

Prison au nord-est de la Région : autour et alentours... du dossier

Par Jean-Philippe Coppée

C'est ce printemps que la demande pour la construction du complexe pénitentiaire de Haren a été mise à l'enquête publique. Celle-ci a suscité une grande mobilisation de la part de bien des secteurs. Outre les riverains, des avocats, des associations, de simples particuliers ont fait part de leurs remarques, voire de leurs griefs vis-à-vis de ce mégaprojet.

A la CEBE, nous sommes opposés à ce projet qui occasionnera une perte importante de biodiversité au niveau de la zone dite « du Keelbeek ». Nous avons envoyé un courrier en ce sens aux autorités de Bruxelles-Ville.

Biologiquement parlant, la CEBE a une certaine connaissance du « Keelbeek » et estime que cette zone est floristiquement et faunistiquement riche, ce qui nous a incités à demander, mais en vain, le classement des lieux en 2014. Sans entrer dans les détails, précisons, simplement, que l'espace total affecté par ce projet – une friche de 18 hectares !- abrite près d'un tiers de la flore belge indigène et offre un territoire d'un seul tenant particulièrement propice à la préservation de nombreux vertébrés et invertébrés (papillons, libellules,...), dont certaines espèces peu courantes (Hibou moyen-duc, Traquet motteux, Ecaille chinée, Machaon,...).

L'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) du 10/09/2014 précise d'ailleurs : *'Considérant que cette friche présente un intérêt scientifique par la présence de quelques dizaines d'espèces animales et végétales mais ne possède aucune particularité qui la rendrait réellement intéressante d'un point de vue patrimonial'.*

Même si la valeur scientifique des lieux ne justifie pas un classement (rappelons que le classement est une mesure d'exception, constituant le niveau le plus élevé de protection au niveau patrimonial et que la valeur scientifique d'un lieu n'est qu'un des volets d'un classement), la CRMS reconnaît sans ambiguïté que cette friche dispose d'un intérêt scientifique réel.

De plus, au niveau de l'étude d'incidences qui a été réalisée, il est difficile d'identifier les impacts attendus sur les espèces présentes dans la zone (ou à proximité directe) et qui disposeraient d'un statut de protection au sens de l'Ordonnance du 1^{er} mars relative à la conservation de la nature.

Nous pouvons résumer notre opposition, aux principales raisons suivantes :

- la construction de l'édifice impliquera la destruction totale d'une zone à haute valeur biologique et qui plus est celle du type de milieu le plus rare en région bruxelloise, à savoir : un milieu ouvert ;
- ce projet générera le bétonnage de près de 18 hectares d'un terrain qui pourrait être différemment et, à nos yeux, eu égard à sa nature, plus utilement aménagé ;
- cette « méga-prison » engendrera inmanquablement la saturation automobile de toute la zone ;
- cette construction induira la disparition de la liaison historique entre Haren et Diegem, utilisée par les habitants depuis 1621 et renforcera l'enclavement de Haren ;
- plusieurs alternatives sérieuses et réalistes à ce projet ont été identifiées, mais elles n'ont pas eu l'attention qu'elles méritaient et devraient prioritairement être explorées.

La Commission de concertation s'est réunie le 25 avril, accueillant un public nombreux. La procédure suit actuellement son cours et on en reparlera sûrement. Il est évident que nous nous désolidarisons totalement des exactions faites en marge de cette problématique (tags, destruction de la maquette du projet, etc).

En marge de ce dossier, on s'étonne parfois de certaines lectures. Ainsi, le Moniteur Belge du 21/05/2015 publiait, partiellement, une décision de Bruxelles-Environnement – IBGE.

Par cette décision, l'IBGE accordait « moyennant certaines conditions, une dérogation pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique (art. 83, § 1^{er}, 2^o de l'Ordonnance) pour: 1) **déraciner, déplanter des spécimens des espèces de plantes protégées**, 2) **transporter des spécimens de plantes protégées**, à Monsieur Geert DHONT au nom de Cafasso nv ».

La société Cafasso est l'entreprise qui a demandé le permis d'urbanisme pour la prison de Haren ! Sur cette base, il nous faut supposer que le chantier aura bien un impact sur les plantes protégées. En effet, l'étude d'incidences a identifié la présence de 2 espèces d'orchidées de grande valeur, l'ophrys abeille et l'épipactis à larges feuilles, et a préconisé leur déplacement dans un endroit non concerné par les travaux. On ne peut qu'espérer que cette dérogation concerne bien une telle mesure de conservation (dont la garantie de réussite est aléatoire vu la sensibilité des orchidées au déplacement et au semis dans une nouvelle zone).

Encore plus interpellant, une telle demande est généralement présentée/débatte au niveau du Conseil Supérieur Bruxellois pour la Conservation de la Nature (CSBCN). Ce conseil, composé de fonctionnaires et de représentants des associations, a notamment pour mission de donner un avis au Gouvernement ou au Ministre délégué par lui sur toute question relative à la protection de la nature en Région de Bruxelles-Capitale⁽¹⁾.

Dans l'avis publié au Moniteur Belge du 21/05/2015, on peut lire « *Vu l'absence d'avis du Conseil supérieur bruxellois de la conservation de la nature; vu que l'absence d'avis du Conseil supérieur bruxellois de la nature équivaut à un avis positif* ». **Pourquoi le CSBCN n'a-t-il pas remis d'avis ?** Les associations de protection de la nature qui y sont présentes, cautionneraient-elles, ainsi, par une coupable omission, une possible destruction programmée des plantes protégées du Keelbeek ?

Il n'en est rien ! En effet, la demande n'a tout simplement pas pu être présentée au CSBCN pour la bonne et simple raison qu'il n'y avait pas encore de Conseil nommé par le Gouvernement régional. En effet, les membres du Conseil sont désignés par le Gouvernement à chaque renouvellement complet du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous sommes allés voter en 2014 : nouveau parlement régional, nouveau gouvernement et donc nouvelle composition du CSBCN. Le drink d'inauguration du 'nouveau' CSBCN s'est d'ailleurs déroulé le 19/05/2015. Par un tel procédé, comment ne pas se laisser aller à penser qu'on aurait donc simplement profité que le CSBCN n'avait pas encore été nommé par le Ministre pour faire « passer le dossier », empêchant de facto les associations de défense de la nature de prendre position sur ce dossier ! **Pas vraiment le meilleur exemple de transparence !**

(1) *La composition, la mise en place et le fonctionnement du CSBCN sont définis dans l'arrêté royal du 11 mai 1989 réglant l'institution, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur bruxellois de Conservation de la Nature. Cet arrêté a été modifié depuis sa promulgation en 1989.*

Petites phrases...

Par Michel Moreels

« *Le rire est le propre de l'homme, le savon aussi...* » (Philippe Geluck). « *L'échec, c'est la réussite du con* » (Frédéric Dard). « *Quand un philosophe me répond, je ne comprends plus ma question.* » (Pierre Desproges)... *J'aime les petites phrases. Qu'elles veulent dire beaucoup. Qu'elles dévoilent leur auteur. Qu'elles se veulent assassines.*

A la CEBE, on guette tout ce qui concerne nos sites. En bien, en mal. Propos positifs ou lourds de menace. Tout est scruté, analysé, commenté. Alors, ne boudons pas notre plaisir. Lorsqu'il y a quelques semaines, **Rudi Vervoort**, Ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, a répondu à une interview du VLAN que son **lieu de promenade préféré était... le Moeraske**, notre satisfaction a été réelle et nous y avons vu une certaine reconnaissance de notre engagement.

Certains pourront, certes, arguer que le Moeraske existe sans la CEBE. La vérité atteste cependant que durant ces plus que 25 dernières années, l'action de l'un a été indispensable à la pérennité de l'autre. Faut-il rappeler, parmi tant d'autres, comme principaux faits d'armes de notre association : la conception de l'ensemble du cheminement piéton ; la gestion du site par des bénévoles, une fois par mois, depuis la fin des années 1980 ; l'éloignement du tracé TGV des lieux ; la rectification des « *erreurs régionales pas si accidentelles que cela* » dans sa limitation géographique même, lors de l'enquête du PRAS 1 ; ... ? Alors, oui, nous avons la certitude – pas le sentiment !- que sans l'action de la CEBE, le Moeraske ne serait pas ce qu'il est et... ne serait probablement simplement plus. Au moment où, comme expliqué dans l'édition précédente de ce bulletin (cf. EDM 113), l'IBGE tarde à nous proposer une nouvelle convention pour la gestion et le suivi de celui-ci, nous pensons ce rappel nécessaire. Cela étant, nous attendons avec impatience que l'administration régionale solutionne prestement ce problème qu'elle a elle-même généré, nous rendant justice et faisant ainsi, ce qui est le mieux pour le Moeraske, Walckiers compris !

La déclaration du « Premier bruxellois » tranche, en tous cas, avec celle de son illustre prédécesseur, **Charles Picqué**, qui il y a près d'un quart de siècle, maintenant, avait cru utile de préciser aux demandes du monde associatif, désireux de sauver des espaces de nature à Bruxelles, « *qu'il préférerait les humains aux petits oiseaux* ». Ces propos sciemment polémiques avaient eu le don de crispier durablement, ceux qui à l'époque – nous en étions déjà !- refusaient l'exclusive. Nous étions et sommes toujours résolument convaincus que pour être agréable et, plus fondamentalement, vivable, la ville se doit d'être Nature admise. Et même mieux, Nature encouragée ! C'est à nos yeux une condition sine qua non de l'habitabilité des cités !

Et que dire alors de la sortie d'**Olivier Deleuze**, ex-directeur de Greenpeace Belgique, ex co-président d'ECOLO, qui s'exprimait, à ce titre, dans le quotidien LE SOIR du 16 mars dernier, dans les termes suivants : « **Notre ligne verte, ce n'est pas le sauvetage du Pouillot véloce** ».

Avant de compléter par : « *C'est comment construire le bien-être dans une planète limitée. C'est généraliste car ça implique tout : la mobilité, la sécurité sociale,...* ». Le hic, dans ces propos, ce n'est pas que l'exemple du Pouillot véloce, soit mal choisi, car, heureusement, celui-ci n'est pas une espèce directement menacée. Ce n'est pas, non plus, que leur auteur veuille expliquer, -ce que les naturalistes de terrain savent depuis longtemps !-, que la plus value de s'atteler à la protection d'une espèce emblématique réside principalement dans le fait qu'en agissant de la sorte, on préserve surtout un habitat, avec bénéfice pour toutes les espèces qui y sont présentes et pas que pour une seule.

Non, le hic, c'est que la tête d'un parti prétendument ouvert à la problématique environnementale, n'accorde aucun crédit à la conservation de la Nature sauvage –dans cet article d'une double page, il n'y est fait allusion nulle part !-, pire, qu'il la raille par cette formule lapidaire. Ces gens s'occupent de choses sérieuses, semble-t-il asséner, et la défense de la Nature en tant que telle en paraît exclue.

Il est vrai que cette façon de voir transparaisait déjà dans sa façon d'agir, puisqu'en tant que Bourgmestre de Watermael-Boitsfort, celui-ci est un chaud partisan de l'édification d'un terrain de rugby synthétique sur et au détriment du Plateau de la Foresterie et ce, au grand dam de ses défenseurs naturalistes⁽¹⁾.



Le Plateau de la Foresterie - COWB - © 2015 CEBE-MOB

Toujours dans cet article, O. Deleuze expliquait, in fine, l'échec de son parti aux dernières élections par l'impatience des gens à voir les choses bouger et qu'ÉCOLO, pressenti, selon lui, comme seule force de changement, était en quelque sorte pénalisé de ne pas réussir à tout changer tout de suite. A titre personnel, j'ai l'impression que l'orientation idéologique, peu soucieuse de la préservation de la Nature, prise par certains caciques du parti, renforcée par les agissements allant dans le même sens d'autres responsables de celui-ci, qu'ils soient ministre ou bourgmestre, expliquent aussi la chose.

(1) Voir à ce propos le site de notre association amie la COWB : www.cowb.be

Un geste pour la Nature ? Agissez avant qu'il ne soit trop tard !!!!

La Nature vous intéresse ? Vous voulez œuvrer au bénéfice de celle-ci à Bruxelles, près de chez vous ? Rejoignez les bénévoles de la CEBE ! Le Moeraske (sur Evere et Schaerbeek), l'Hof ter Musschen (à Woluwe-Saint-Lambert) ont besoin de vous ! Participez à nos "journées de gestion" sur ces sites (habituellement tous les premiers samedis du mois à l'Hof ter Musschen, tous les deuxièmes samedis du mois au Moeraske). Selon les saisons, venez nous aider à planter des arbres ou tailler ceux-ci, entretenir des mares, faucher des prairies, évacuer les foin,...

Aucune connaissance ou aptitude physique particulières ne sont requises. Encadré par nos volontaires expérimentés, il y a du travail pour vous et ce quel que soit votre âge.

Même si vous n'appréciez pas (ou plus trop) le travail physique, vous pouvez encore nous aider ! Une association comme la nôtre a besoin d'aides administratives, logistiques, fonctionnelles, juridiques, informatiques, rédactionnelles, scientifiques, pédagogiques,... Il y a tant à faire !

La préservation de la Nature est l'affaire de tous ! Parlez-en autour de vous !

Contact : Michel Moreels : 0479 / 740 453 ou michel.moreels57@hotmail.be



Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse. De cette manière, nous pourrions continuer à vous faire parvenir votre bulletin !

Pour nous contacter, rien de plus facile : un simple courriel à cosyandre@yahoo.fr (ou à info@cebe.be) avec vos nouvelles coordonnées et le tour est joué.



N'oubliez pas la **Nuit européenne de la chauve-souris** à Woluwe-Saint-Lambert (29/08/2015 - 19h45 - Chalet Malou – Chaussée de Stockel 65) (contact : Patrick Vanden Borre : 0478 / 979 510)



Produits & Publications

Publications



€ 5

- 1. Promenade dendrologique à Schaerbeek**
Arbres de voirie de la commune, par *Daniel Geerinck*



€ 5

- 2. Promenade dendrologique à Evere**
Arbres de voirie de la commune, par *Daniel Geerinck*



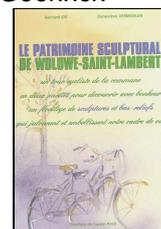
€ 2,5

- 5. Moulin d'Evere : dernière mouture**
La saga séculaire du moulin, par *Alain Doornaert*



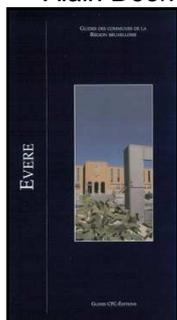
€ 5

- 6. Les araignées**
Guide d'identification, par *Horst Schröder*



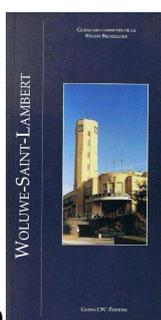
€ 5

- 7. Le Patrimoine sculptural de Woluwe-Saint-Lambert**
par *Geneviève Vermoelen*



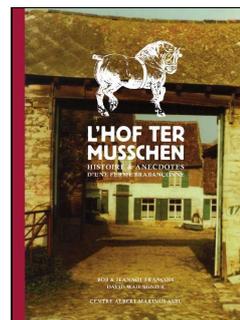
€ 10

- 8. A la découverte des sites et monuments d'Evere**



€ 10

- 9. A la découverte des sites et monuments de Woluwe-Saint-Lambert**



€ 16

- 10. L'Hof ter Musschen - Histoire et anecdotes d'une ferme brabançonne**

25 cm x 17,5 cm - 128 pages couleurs - 245 illustrations

Frais de port : € 1,50 (sauf 10. L'Hof ter Musschen – Histoire et anecdotes € 3,50)

A verser au compte (IBAN) BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB), communication « Brochures » + les numéros des brochures souhaitées.

Auriez-vous une adresse e-mail à nous communiquer ?



Afin de faciliter les contacts, nous aimerions pouvoir disposer des adresses « courriel » de nos abonnés.

Cela nous permettrait de vous contacter rapidement :

- pour vous rappeler une activité particulière ou vous signaler une menace sur un de nos sites.
- pour vous avertir en cas de retour d'un exemplaire « papier » (nous ne sommes pas toujours avertis d'un déménagement et nous ne savons alors plus vous contacter).

Si vous souhaitez nous communiquer vos coordonnées « e-mail », merci de nous les faire parvenir à l'adresse cosyandre@yahoo.fr. D'avance merci !



Agenda

Visites - animations - gestion

Les coordonnées des différents responsables sont disponibles en page 2.

Toutes les visites et animations sont gratuites, à l'exception des animations de boulangerie traditionnelle au fournil de l'Hof ter Musschen.

Visites guidées mensuelles des sites naturels.

Un thème est développé chaque mois. Les visites gardent toutefois leur caractère général. Ainsi, même si le thème choisi est celui des fleurs de la friche, nous ne manquerons pas de vous faire admirer le ballet d'une libellule ou l'exploration méthodique d'un tronc par un pic épeiche. Les visites se font à pied : il faut se munir de bottes ou de bonnes chaussures selon les conditions météo.

Rendez-vous : - Hof ter Musschen : Coin av. Hippocrate & Bld. de la Woluwe à Woluwe Saint Lambert
Accès : bus 42 arrêt Hippocrate.

- Moeraske : Parvis de l'Eglise St. Vincent à Evere.

Accès : tram 55 arrêt Fonson, bus 59, 64, 45 arrêt Saint-Vincent.

Date : - Hof ter Musschen : 1^{er} dimanche du mois, de 10 à 13 h.

- Moeraske : 2^{ème} dimanche du mois, de 10 à 13 h.

Visite du potager biologique du Houtweg.

Initiation aux techniques vertes, présentation d'espèces peu connues, illustration d'un jardin sauvage.

Rendez-vous : Croisement rue de Verdun – Houtweg – rue L. Vandenhoven

Accès : tram 55 arrêt Van Cutsem, bus 64, 59, 45, arrêt Saint-Vincent ou Vandenhoven.

Date : Tous les 3^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Visite du jardin des herbes aromatiques du Moulin d'Evere.

La CEBE a aménagé un jardin présentant une soixantaine d'herbes aromatiques au pied du Moulin d'Evere. Lors de cette animation des explications sont aussi données quant à celui-ci. Possibilité de visite du moulin (entrée Musée : € 3).

Rendez-vous : Rue du Moulin à Vent, au pied du Moulin d'Evere.

Accès tram 55, arrêt Tilleul.

Date : tous les 4^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Animations de boulangerie traditionnelle.

Venez pétrir, façonner et cuire votre pain au fournil de la ferme de l'Hof ter Musschen (XIX^{ème} siècle). Animation combinée avec exposés didactiques, visite-découverte du site Natura 2000 de l'Hof ter Musschen. Maximum 8 personnes – réservation indispensable au 02 / 216 38 32 ou fournil@cebe.be – infos : <http://fournil.cebe.be>.

Rendez-vous : Monter l'avenue Hippocrate depuis le Bld de la Woluwe, prendre le premier sentier à droite. Le fournil est à 80 m sur votre gauche.

Accès : bus 42-79 arrêt Hof ter Musschen.

Date : une fois par mois, d'avril à octobre, de 9 à 14 h.

PAF : € 20 (comprenant un pain bio de 920 gr).

Journées de gestion.

Si le cœur vous en dit, rejoignez-nous, afin de consacrer quelques heures de votre temps à la sauvegarde du patrimoine naturel et monumental bruxellois.

Hof ter Musschen – Fournil : 1^{er} samedi du mois, de 10 h à 16 h 30 (fournil).

Moeraske : 2^{ème} samedi du mois, de 9 h 30 à 16 h 30,
(local apicole de la CEBE, rue du Château).

Cotisations et dons

Le paiement d'une cotisation ou d'un don peut s'effectuer à votre convenance et à n'importe quel moment de l'année. **Lors du paiement, veillez toujours bien à indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) des membres pour le(s)quel(s) la cotisation est versée (si cotisation familiale p.ex.).**

Le paiement du minimum de cotisation vous permet de recevoir quatre numéros de « L'Echo du Marais » sur une période de douze mois.

Cotisations :

Membre adhérent : € 6,00 (minimum).

Membre protecteur : € 12,50 (minimum).

Cotisation familiale : € 8,00 (minimum).

Dons :

Une attestation fiscale est délivrée pour tout don cumulé atteignant au minimum € 40 pour l'année civile (hors cotisation).

**Pour COTISATIONS ET DONNÉS UNIQUEMENT - Compte bancaire (IBAN) :
BE 56-2100-3244-0488 de la CEBE à 1140 Bruxelles (BIC : GEBA BE BB).**

**Pour tous autres paiements - Compte bancaire (IBAN) :
BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB).**

Attention !

Si l'étiquette collée sur ce bulletin est marquée d'un point rouge, ceci signifie que vous n'êtes plus en ordre de cotisation et que ce bulletin est le dernier que nous pourrions vous envoyer !

Réabonnez-vous !

La CEBE se caractérise aussi par le montant très modeste de sa cotisation ! (Compte bancaire : BE 56-2100-3244-0488 (BIC : GEBA BE BB))

Trésorier : Patrick Vanden Borre - GSM : 0478 / 979 510

Excursion : les invertébrés marins de Zélande - Rappel

Par Michel Moreels

Nous voudrions réitérer cette excursion que nous avons déjà effectuée quelques fois (dont l'année dernière).

Le principe de la journée : muni de son équipement de plongeur, notre ami Guy Trompet plonge et ramène une multitude d'organismes marins (de l'anémone de mer à l'algue rouge, de la méduse au crabe,...) qui sont identifiés en bord de mer, avant d'être relâchés.

Etonnement, incrédulité, émerveillement et même frissons sont garantis.

A midi, nous dînerons dans une brasserie où vous pourrez déguster le pique-nique que vous aurez emporté. Comme d'habitude, la CEBE offre l'apéro !

Cette sortie est prévue pour le **dimanche 20 septembre 2015**. La PAF est de 20 EUR/personne pour les adultes et de 10 EUR pour les moins de 12 ans à verser sur le compte BE 19 0015 1170 7412 avec la mention Zélande 09/15, après s'être inscrit auprès de D. Debacker (02 / 460 38 54, 0477 / 644 905 ou dlf.debacker@gmail.com).

Nous n'organiserons cette sortie que si nous avons un minimum de participants, nous demandons donc à qui tout souhaite y participer de s'inscrire pour le 15 août 2015 au plus tard (Renseignements : Michel Moreels – 0479 / 740 453 ou michel.moreels57@hotmail.be) .

Dans le cas où nous ne serions pas assez nombreux, l'excursion serait hélas supprimée et vous seriez bien évidemment remboursé !



*Porcellana platycheles, petit crabe d'un centimètre et demi !
Sans Guy, nous passions à côté (Zélande – juin 2006)
Jean-Philippe Coppée © 2015 CEBE-MOB*



Dates

Juin 2015

Sa 20	Potager Houtweg	Potager biologique du Houtweg - Guide : M. Moreels	
Di 21	Moeraske	Visite Araignées (voir EDM 113 - p.24) - Guide : B. Segers	
Ve 26	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 - 60 rue Mattheussens à Evere)	
Sa 27	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques - Guide : M. Moreels	

Juillet 2015

Sa 04	Hof ter Musschen	Gestion
Di 05	Hof ter Musschen	Visite guidée : Regarder. Cela s'apprend. Comme marcher ou parler... - Guide : M. Moreels
Ve 10	Evere	Réunion de l'association (lieu à fixer – Contact : M. Moreels)
Sa11	Moeraske	Gestion
Di 12	Moeraske	Visite guidée : Regarder. Cela s'apprend. Comme marcher ou parler... - Guide : M. Moreels
Sa 18	Potager Houtweg	Potager biologique du Houtweg - Guide : M. Moreels
Sa 25	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques - Guide : J. Randoux
Di 26	Fournil HTM	Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.22) – Contact : D. Waiengnier

Août 2015

Sa 01	Hof ter Musschen	Gestion
Di 02	Hof ter Musschen	Visite guidée : Astéracées et Apiacées - Guide : J. Randoux
Sa 08	Moeraske	Gestion
Di 09	Moeraske	Visite guidée : Astéracées et Apiacées - Guide : J. Randoux
Ve 21	Evere	Réunion de l'association (lieu à fixer – Contact : M. Moreels)
Sa 22	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques – Guide : J. Randoux
Di 23	Fournil HTM	Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.22) – Contact : D. Waiengnier
Sa29*	Potager Houtweg	Potager biologique du Houtweg – Guide : M. Moreels
Sa 29	Woluwe-Saint-Lambert	Nuit Européenne des Chauves-souris – Contact : P. Vanden Borre

Septembre 2015

Sa 05	Hof ter Musschen	Gestion	
Di 06	Hof ter Musschen	Visite guidée : Fleurs visibles et moins visibles - Guide : J. Randoux	
Ve 11	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 - 60 rue Mattheussens à Evere)	
Sa 12	Moeraske	Gestion	
Di 13	Moeraske	Visite guidée : Fleurs visibles et moins visibles - Guide : J. Randoux	
Sa 19	Potager Houtweg	Potager biologique du Houtweg - Guide : M. Moreels	
Di 20	Zélande	Excursion - Les invertébrés marins de Zélande (voir p.23)	
Ve 25	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 - 60 rue Mattheussens à Evere)	
Sa 26	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques – Guide : M. Moreels	
Di 27	Fournil HTM	Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.22) – Contact : D. Waiengnier	

Octobre 2015

Sa 03	Hof ter Musschen	Gestion
Di 04	Hof ter Musschen	Visite guidée : Les fruits sauvages - Guide : A.-M. Paelinck
Ve 09	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 - 60 rue Mattheussens à Evere)
Sa10	Moeraske	Gestion
Di 11	Moeraske	Visite guidée : Les champignons - Guide : Ch. Rombaux
Ve 23	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 - 60 rue Mattheussens à Evere)

Guides – contacts

- M. Moreels : 02/ 460 38 54
- A.-M. Paelinck : 02/ 215 00 23
- J. Randoux : 02/ 705 43 02
- Ch. Rombaux : 02/ 242 50 43
- P. Vanden Borre : 0478/ 979 510
- D. Waiengnier : 02/ 216 38 32

Attention : les activités dont les dates sont marquées du signe « * » ont été déplacées à une autre date que celle classiquement attribuée. Les heures et lieux de rendez-vous restent identiques.